

Compte rendu du CC du 23 avril 2013

1. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013 : approbation (vote)

Le groupe Ecolo regrette que ses remarques à propos du Plan de Cohésion Sociale n'aient pas été reprises dans le PV

Claude Jossart se tourne vers le Secrétaire. Il répond avec ironie (pour la 27^e fois, en espérant qu'il n'y ait pas de 28^e fois ...) que le PV ne reprend pas les minutes mais uniquement les décisions. Si les conseillers souhaitent que la discussion soit reprise, cela doit faire l'objet d'une demande et d'un vote du Conseil.

Question : pourquoi la question sur le plan maya de Simon Moutquin n'a-t-elle pas été reprise dans le PV, puisque la demande en été faite et que les questions des autres conseillers s'y retrouvent ? Le secrétaire communal convient qu'il s'agit d'une erreur qu'il corrigera dans le PV.

2. Budget communal pour l'exercice 2013 : information à propos de la décision de la tutelle.

La réforme du budget a été suggérée par la Tutelle qui a constaté des erreurs

- Des erreurs dans le calcul des charges d'emprunts, que Y Charlier a anticipé trop rapidement – la tutelle souhaite que ce soit mis dans la première modification budgétaire.
- Une adaptation des dépenses de personnel (erreurs d'AS Monmart, qui s'occupe de la gestion du personnel).

Suite aux observations de la tutelle, le Secrétaire, Y. Charlier a préféré qu'il s'agisse d'une réformation plutôt que de devoir l'inscrire en modification budgétaire plus tard...

Budget réformé :

Boni ordinaire :

- exercice propre : 245.464,13
- global : 173.232,61

Boni extraordinaire :

- global : 380,85

3. Fiscalité communale: délivrance de documents administratifs – adaptation – décision – vote

Augmentation des coûts de certains documents : entre autres les cartes d'identité (+ 5€)

En conformité avec l'Arrêté Ministériel (SPF intérieur) du 27 mars 2013 (MB 29/03/2013) fixant le tarif des rétributions au fédéral.

Vote : oui.

4. Fiscalité communale: taxe; sur les inhumations: décision de la Tutelle - information

Accord de la tutelle pour une taxe sur les inhumations, désormais à 200 euros

Proposition de Th Champagne (Chastre 2020) : instaurer une taxe sur les caveaux plutôt qu'une taxe sur l'inhumation, qu'il estime quelque peu mesquine, surtout dans ces circonstances ; la question sera réexaminée lors du vote de la taxe l'an prochain.

5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal : décision de la Tutelle et modification - décision et vote

Proposition : Les articles du ROI 61 et 62 sont supprimés

Les raisons :

- A l'article 61 qui définit ce qu'il faut attendre par mandant dérivés, il est prévu une définition renvoyant à l'article L1122-34 du Code de la Démocratie et de La Décentralisation. (CDLD)
- L'article L1123-1 du CDLD vise les mandats dérivés tels que définis à l'article L5111-1 du CDLD ; l'article du ROI est donc redondant, il risque même, potentiellement, d'induire en erreur les conseiller, il serait souhaitable de les supprimer.
- Idem pour 62

Articles 67 et 68 : porte le nombre maximum d'interpellations par conseil de 2 à trois, ainsi que le nombre d'interpellations annuelles par un citoyen de 2 à 3

Vote : oui.

6. Eolienne en Wallonie : commentaires et avis

Extrait du courrier de Ph Henry :

Néanmoins, si vous souhaitez nous faire part de vos premiers commentaires dès à présent, nous vous invitons à nous les transmettre pour le 30 avril au plus tard. Les communes ayant remis un avis pour cette date pourront, si elles le désirent, en informer leur population en annexant cet avis aux documents soumis à enquête publique.

La CCATM a déjà eu une réunion

L'avis demandé à la commune est un avis de principe. Le collège a décidé que chaque force en présence dans la commune émettra son avis.

L'avis sera signé ensuite par le collège.

Le collège épingle les éléments suivants :

- le schéma de structure n'est pas tenu en compte
- le plan éolien tel qu'il est, considère le projet en cours en mentionnant « en recours » alors que la première carte ne le mentionnait pas
- l'autonomie de la commune va disparaître, tout va être décidé par le GW
- la distance entre les éoliennes et les habitations est un multiple de la hauteur totale, et non une distance fixe
- les zones d'intérêt paysager ne sont pas prises en compte
- la méthodologie est bien expliquée : les zones forestières sont exclues ce qui limite ou réduit les espaces disponibles, restriction regrettée par l'échevin Thiry qui s'interroge sur les raisons de l'exclusion des zones forestières
- la localisation le long des autoroutes n'est pas possible en Brabant Wallon, vu les zones d'exclusion liées à l'aéroport de Beauvechain
- préciser le nb d'emploi car tous les bénéfices sont ailleurs qu'en Wallonie

- refus de l'avis de la population
- il y a les deux pipelines de Solvay et de Fluxys qui traversent la commune (le plateau), il devrait en être tenu compte

Chastre 2020 :

Le cadre éolien devrait respecter le principe de précaution préconisé par l'OMS **ECOLO : voir avis par ailleurs**

7. Urbanisme: permis relatif à une construction à ériger rue du Dessus: cession gratuite d'une bande de terrain à front de propriété et édification d'un trottoir – décision - vote

Cession d'une bande d'1,5 m pour les trottoirs d'une maison rue du Dessus (parcelle Bosch)

Vote : oui

8. Voirie: revêtement rue des Trois Ruisseaux: dépenses urgentes - ratification - vote

Remarque du groupe Ecolo sur le fait de l'urgence utilisée de manière répétée, en ce qui concerne les travaux. Manque de de prévoyance.

Intervention de Chastre 2020 : La commune aurait pu avoir accès à des subsides en s'y prenant mieux et à temps.

Réponses du Collège :

Claude Jossart : Le montant de 17.500 € ne justifie pas qu'on ait recours aux subsides.

Précision du Secrétaire Yves Charlier : Actuellement on n'a plus de subsides pour les revêtements. A cause des restrictions budgétaires, c'est en juin 2013 seulement que nous aurons une décision de la RW sur les droits de tirage, que l'on pourra mettre en œuvre seulement en 2014

Question de Chastre 2020 : La grille est mise en parallèle de la route est ce correct ?

Réponse : oui d'après M Pierre

Thierry Champagne (Chastre 2020) rappelle que la commission mobilité avait demandé que les 4 m soient refaits ; on aurait pu l'imposer au lotisseur, Le trottoir est bien imposé au lotisseur

Le Secrétaire répond (à la place du Collège) que les charges doivent être proportionnelles au lotissement, la commune ne pouvait pas imposer cette charge supplémentaire.

Thierry Champagne : On aurait pu accroître la densité dans ce quartier par la construction d'un immeuble à étages, et du coup obtenir une meilleure prise en charge des travaux de voirie.

L'Echevin Vincent Demanet répond que la densité est déjà maximale dans ce quartier

Thierry Champagne fait remarquer que la route n'aura qu'une largeur de 2m50 au lieu de 4M.

Le Bourgmestre précise que cette rue est en délestage, elle sera en sens unique.

Le débat est houleux entre le Collège et Thierry Champagne, qui reproche le manque de cohérence et de sens de l'économie.

Le secrétaire communal ajoute (sans y être invité) : demander la réfection quand l'entreprise est là épargne les frais d'installation du chantier.

Vote : majorité contre opposition (Ecolo : abstention)

9. Cultes : Approbation des comptes Fabrique d'Eglise De Blanmont information - vote

Le compte prévoit des recettes pour un montant de 294507,52 euros et des dépenses pour un montant de 286.764,29 euros, le compte se présente avec un boni de 7743, 23.

Vote : oui

10. Circulation routière: règlement général: adoption: décision (vote)

Suite à la visite de l'agent de de l'IBSR, un document est établi pour établir un règlement général.

Intervention de Thierry Henkart : De nombreuses erreurs se sont glissées dans le document, il en donne plusieurs exemples, à l'étonnement du Collège et des conseillers de la majorité qui n'avaient pas remarqué et découvrent ces nombreuses erreurs, tels que des îlots de circulation, là où il n'y en a pas.

Il peut s'agir d'un document de base, mais certainement pas d'un document qui puisse être approuvé en l'état.

Le Collège suit la remarque et la proposition de Thierry Henkart : le point est reporté à un Conseil Communal ultérieur ; il sera préalablement confié à la commission sécurité routière, qui l'étudiera et modifiera ce qui doit l'être.

11. Introduction d'un projet de traction chevaline à Chastre auprès du ministre wallon de la ruralité, suite à son appel à projet

Voici l'article de la DH à ce sujet : (on y notera la finesse d'esprit du Secrétaire Communal !!)

Ecolo propose d'acquérir un Brabançon, le collège estime l'opération inintéressante

Acquérir un cheval de trait et le faire travailler au sein du service technique. L'idée agrémentée d'un subside du ministre wallon Carlo Di Antonio (CDH) a été relayée et appuyée au conseil communal chastrois par le groupe Ecolo.

C'est que les Verts y voient plusieurs avantages. "Cela participe à la défense de la ruralité, prônée par tous les groupes ici présents, a commencé Thierry Henkart. Nous sommes par ailleurs dans une province à l'origine d'une race mondialement connue. Un cheval permettrait d'accéder à des endroits difficilement accessibles, avec un rendement

très élevé et une grande rentabilité. Ajoutons le capital sympathie, l'attrait touristique et la facilité à entrer en contact avec la population."

Le Bourgmestre Claude Jossart (ICr) s'est voulu réaliste : *"La bête en tant que telle, je l'aime bien. Mais nous n'aurons rien à lui faire faire, sauf la caresser et lui donner à manger."*

Et le maïeur, parlant de retour en arrière, d'ajouter que cela nécessiterait l'engagement d'un palefrenier, l'achat d'une remorque adaptée et que, bref, un cheval de trait n'était pas adapté à Chastre.

La question des sorties de l'animal a aussi servi d'argument contre son acquisition.

"Comment voulez-vous l'utiliser tous les jours ?", a demandé l'échevin Michel Pierre (ICr). D'autant qu'il faudrait alors prévoir quelqu'un pour s'en occuper pendant les week-ends. *"Moi, ça m'attire beaucoup mais je suis déjà marié"*, a notamment fait savoir le secrétaire communal Yves Charlier.

Pas de quoi démonter Ecolo où Thierry Henkart a terminé en argumentant que *"vous parlez de retour en arrière mais, avec l'augmentation des coûts de l'énergie, je pense plutôt qu'il s'agira d'un retour vers le futur"*.

Le vote a débouché sur les non de la majorité ICr, les oui d'Ecolo et les abstentions de Chastre2020, l'autre groupe de la minorité.

Questions orales d'actualité

Ecolo :

Où en sont les engagements du conseiller en énergie et du chef des travaux ?

L'engagement d'un conseiller en énergie est imminent, 4 des 22 candidats ont été entendus ; plusieurs personnes ne convenaient pas du tout (compétences non conformes)

Chef des travaux : il y 12 candidats, le jury va choisir les dates entre 20 et 30 mai pour entamer la sélection.

Chastre 2020 :

Où en est le projet de la gare ?

Bourgmestre : Le projet de 'revitalisation urbaine' de la place est en cours d'élaboration ; on verra après les vacances, on décidera en fonction de ce que l'auteur des projets proposera.

Le promoteur immobilier fera 4 lots, pour faciliter l'octroi des permis. Il préfère des négociations morcelées qu'une négociation globale. Les projets seront soumis à enquête publique fin juin. Le permis d'urbanisme ne peut intégrer aucun espace public !

Le MET ne veut pas changer le rond-point, donc l'infrastructure routière sera très peu modifiée.

Chalet et local scout

Muriel Masson : concernant les travaux pour le local des scouts : l'asbl du Chalet n'a pas été contactée lors de l'enquête publique; les propriétaires n'ont pas été contactés – l'adresse au cadastre est erronée –

Secrétaire Communal : c'est le propriétaire qui doit faire corriger l'inscription au cadastre...

La discussion entre le Collège et Chastre 2020 devient houleuse.

- il n'y a pas eu de demande de levée d'emphytéose, le Bourgmestre convient que c'est une erreur du Collège, il y a eu précipitation.
- La tractation avec les préfabriqués qui devaient servir de locaux aux scouts) est tombée à l'eau... Chastre 2020 proposait une ouverture - ICR dit avoir une trouvée une autre solution pour les scouts, sans la préciser.
- Muriel Masson rappelle que, dans ce projet, les frais de déplacement des préfabriqués s'élevaient à 52.000 €.

Site Internet communal

Proposition Ecolo : Mettre un formulaire de suggestion en ligne, pour que les citoyens puissent intervenir, faire des propositions.

Bourgmestre :

Ok pour le rajout d'un onglet "forum" (boîte à idées)

On peut également envisager des propositions de covoiturage.

Ecolo : Quand seront installées les commissions communales de la mobilité, la CCATM, Energie, Sport, Culture ?

Bourgmestre :

la sécurité routière le 30 avril

le CCATM sera au prochain CC

les autres devraient suivre

Qu'en est-il de la situation de l'ALE ? (Agence Locale pour l'Emploi)

Réponses de l'Echevin Michel Pierre au prochain conseil, des renseignements manquent encore aujourd'hui.